

Classements individuels de fin de saison 2018-2019

Calendrier et procédure

Séries concernées	Parution	Demande de modification	Publication et/ou appels
<p>Séries A et B0</p> <p>Ces classements sont attribués par la Commission Nationale Top et Evénements</p>	<p>Publication officielle (site FRBTT)</p> <p>le 17 mai 2019</p>	<p>à adresser :</p> <p>Mr Claude JUNIUS Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>pour le 29 mai 2019 (dernier délai) date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des modifications</p> <p>le 3 juin 2019</p> <p>Appel jusqu'au 19 juin (date limite) chez : Mr Pascal NOEL (S.G. National) Rue Brogniez, 41/3 1070 Bruxelles</p> <p>date de la poste faisant foi Publication le 24 juin 2019</p>
<p>Séries B2-B4-B6</p> <p>Ces classements sont attribués par la Cellule des Classements de l'Aile Francophone</p>	<p>Publication officielle</p> <p>le 22 avril 2019</p>	<p>ASBL Aile Francophone de la FRBTT Rue Pierre du Diable, 46 5100 Jambes</p> <p>jusqu'au 6 mai 2019 (dernier délai) via l'espace personnel ou courrier date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 15 mai 2019</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>
<p>Séries C0 à NC</p> <p>Ces classements sont attribués par les Provinces</p>	<p>Publication espace joueur/espace secrétaire/générale (site AFTT)</p> <p>le 22 avril 2019</p>	<p>Réclamation motivée à introduire :</p> <p><u>Via votre espace personnel</u> éventuellement par E-Mail, Fax ou courrier ordinaire Au secrétariat provincial 33, rue du Mambourg à 6000 Charleroi Mail: secretariat@pinghainaut.be - Fax: 071/500547</p> <p>jusqu'au 6 mai 2019 (dernier délai) date de la poste faisant foi</p>	<p>Publication des classements définitifs</p> <p>le 15 mai 2019</p> <p>Un appel n'est plus possible en vertu des Règlements Sportifs francophones</p>

MODALITES A RESPECTER POUR L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION

Dans tous les cas, seul la joueuse ou le joueur a le droit d'introduire une demande de modification.

Cette demande doit être motivée et **envoyée via votre espace personnel** ou éventuellement par E-Mail, Fax ou courrier à l'Instance renseignée dans le tableau ci-dessus.

Nous insistons sur le fait qu'il n'existe plus de possibilité d'appel.

Le classement qui sera attribué après l'analyse d'une éventuelle demande de modification **sera définitif.**

Nous vous invitons à vous référer aux Règlements Sportifs Francophones (articles 34 et 35) pour de plus amples renseignements.